

Date de la convocation
17 mars 2026

Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026
N°2026_06

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20 heures,
Le conseil municipal de la commune de Fayssac régulièrement convoqué le 17 mars 2026 par Madame Stéphanie NADAÏ-PUECH, maire sortante, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Stéphanie NADAÏ-PUECH, maire.
Présents : Stéphanie NADAÏ-PUECH, Gilles RAUCOULES, Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS, Nicolas GRANIER, Danielle FOURNIER, BOUYGUES Corinne, David ROUSSEL, Christine PECH, Laurent CANTY, Joël ETERNOT,

Procurations : Mathilde DUMONT à Christine PECH
Absents / excusés : Mathilde DUMONT

Secrétaire de séance : Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS

Objet : Détermination du nombre d'adjoints au maire

VU l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales

Madame le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.
L'effectif légal du conseil municipal de Fayssac étant de 11 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 3.

Le conseil municipal, par :
- 11 voix POUR,
- ... ABSTENTION(S),
- ... voix CONTRE,

DECIDE de fixer à 3, le nombre d'adjoints au maire,

AUTORISE Madame Stéphanie NADAÏ-PUECH à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre, rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le.

Le Maire,

Stéphanie NADAÏ-PUECH



Le Secrétaire de séance

Marie-Françoise SAINT-IGNAN DIAS

